

M. WEICHEL : Vous êtes reconnus par l'association des médecins à l'heure actuelle ?

M. SUTHERLAND : Mettons qu'elle sait que nous existons. Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'elle nous reconnaît.

M. BEECH : Je remarque qu'à la fin de son mémoire l'association indique que les chiropraticiens ont beaucoup de patients qui leur sont envoyés par les médecins. Je voulais demander combien de patients leur sont envoyés de cette façon, monsieur le président ?

Le PRÉSIDENT : D'après ce que je comprends, les médecins n'en parlent pas beaucoup.

M. SUTHERLAND : D'après une enquête qui a été faite en 1956, je crois, 83,7 p. 100 des chiropraticiens avaient, à un moment donné, reçu des patients qui leur étaient envoyés par des médecins, sauf erreur. Cela ne veut pas dire qu'ils ont reçu de tels patients toutes les semaines mais c'est la proportion de chiropraticiens qui ont effectivement reçu des patients qui leur étaient envoyés par des médecins.

M. BEECH : Mais pourtant ils ne vous reconnaissent pas ?

M. SUTHERLAND : C'est un fait dont nous nous rendons bien compte depuis quelques années. Mais quant aux relations entre les chiropraticiens et les médecins individuels, ces derniers leur témoignent de plus en plus de considération.

M. PETERS : J'aimerais vous demander quelque chose. Si je me souviens bien, le corps médical, il y a quelques années, s'opposait énergiquement à ce que la Commission des accidents du travail d'Ontario reconnaisse les chiropraticiens.

A cette époque beaucoup de personnes qui avaient subi des blessures au dos avaient recours aux chiropraticiens dans certaines régions. Est-ce que la proportion des patients qui leur sont envoyés par le ministère des Affaires des anciens combattants est aussi élevée que celle des malades qui leur étaient envoyés par la Commission des accidents du travail ?

M. SUTHERLAND : Vous voulez dire le nombre des anciens combattants qui sont traités par des chiropraticiens ?

M. PETERS : Est-ce que les anciens combattants auraient autant besoin de ce genre de traitement que les ouvriers qui subissent des accidents ?

M. SUTHERLAND : Non, je ne le crois pas. Le travail que nous faisons pour la Commission des accidents du travail a beaucoup augmenté depuis quatre ou cinq ans. Je ne sais plus si c'est quatre ou cinq ans, mais le nombre de ces malades a augmenté de 25 p. 100 dans l'Ontario. Nous avons un agent de liaison permanent qui rencontre les membres de la Commission une fois toutes les deux ou trois semaines afin de s'occuper des problèmes à mesure qu'ils se présentent. Nous sommes en excellents termes avec la Commission et nos relations se sont nettement améliorées ces dernières années.

M. PETERS : Cela indiquerait que la Commission d'Ontario vous accepte, ce qui n'était pas le cas il y a quatre ou cinq ans, n'est-ce pas ? Est-ce que les médecins qui font partie de cette Commission vous témoignent plus d'égards qu'avant pour le travail que vous faites ?